

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le 23 décembre 2024 à 09h30 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 17 décembre 2024.

Présent(e)s : M. BERNARD Jérôme, M. BOUCHARDON Mickaël, Mme BOURJAT Laëtitia, M. CHAUMONT Jean Luc, M. FRANCOIS Patrick, Mme JAUBERT Agnès.

Absent(e)s : Mme AUDIGIER Agnès, M. BARRY Francis, M. BECHERAS Philippe, Mme BERGERON Solange, M. BIENNIER André, M. BRUN Claude, Mme CARRIER Martine, M. CAVROY Antoine, M. CHIARUCCI Fabiano, Mme DAVID Sylvette, M. ESSAYAR Khalid, M. FERLAY Aurélien, M. FOUTRY Jean-Marie, M. GAUTHIER Patrick, M. GRIFFE Gérard, M. LAMBERT Jean-Michel, M. MAZET Grégory, M. MONTBLANC Christophe, M. NAJI Driss, M. PETITJEAN Gilbert, Mme RAMERINI Danielle, M. ROBERTON Gérard, Mme SANCHEZ Josiane, M. TOURVIEILHE Max, M. VILLARD Benoît.

Excusé(e)s : Mme BSERENI Stella, M. CHAPEL Clément, M. LARUE Fabrice, M. LEBRAT Jérôme, M. MASSOLA Christian, M. MOULIN Gilbert, Mme REYNAUD Christelle, M. SENECLAUZE Bruno.

Pouvoirs :

- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD.
- M. Jean-Yvon MAUDUIT donne pouvoir à M. FRANCOIS Patrick.

Assistaient en tant qu'invités : Mme BRIELLE Victoria, Mme DOUZET Odile et M. JACOUTON Frédéric.

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 5
Nombre de suffrages exprimés : 14

- o Pour : 14
- o Contre : 0
- o Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. BOUCHARDON Mickaël.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

- Vu**, le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2313-1 et R.2313-3 ;
- Vu**, le Code Général de la Fonction publique et notamment son article L313-1 s'agissant des emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;
- Vu**, le décret n°2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et notamment ses articles 1 et 2 ;
- Vu**, la délibération n° DCS2023_47 du 15 décembre 2023 relative à la modification du tableau des effectifs du Syndicat Mixte Numérien ;
- Vu** que le Conseil syndical initialement convoqué le 17/12/2024 n'a pas atteint le quorum requis ;

Il appartient au Comité Syndical du Syndicat Mixte Numérien de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – transformation – suppression) au vu de l'article 9 des statuts du Syndicat Mixte Numérien,

Le Syndicat Mixte a pour obligation de mettre à jour un tableau des effectifs.

En cas de suppression, de création ou encore de transformation de poste, la décision est soumise à l'avis préalable du Conseil Syndical du Syndicat Mixte Numérien.

Le Président propose :

- De maintenir un tableau des effectifs intégrant les agents publics du Syndicat Mixte et les salariés de la régie autonome,
- De maintenir les postes vacants en l'état dans l'attente des avancements de grade prévus pour 2024.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMERIAN

Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président,
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **D'adopter la proposition du Président,**
- **De modifier le tableau des effectifs à compter de ce jour**
- **De maintenir un tableau des effectifs intégrant les agents publics du Syndicat Mixte et les salariés de la régie autonome,**
- **Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 23 décembre 2024,

Le Président,



Jérôme BERNARD